

## Postulat

### **Pour l'adoption par la Municipalité de Lausanne d'un « Plan d'actions urgence climat au travail ! »**

Dans sa réponse à l'interpellation déposée le 30 janvier dernier, intitulée « Harcèlement dans les services de la Ville, mais que fait la cellule ARC ? », la Municipalité a rappelé que le règlement pour le personnel de l'administration communale prévoit expressément une disposition de protection de la personnalité et de lutte contre le harcèlement et les conflits. Elle décrit ensuite la fonction et les missions de la cellule ARC, et explique que celle-ci a fait l'objet de plusieurs évaluations depuis 2010. Elle souligne enfin que les résultats ont non seulement montré l'adéquation du dispositif aux besoins de la ville, mais également que la Ville de Lausanne est toujours à la pointe dans ce domaine (selon les derniers résultats publiés en 2016). Il est par ailleurs constant que la Ville dispose, en plus de l'ARC, de la section du service du personnel en charge de la qualité de vie au travail.

Quels que soient les mérites de cette organisation administrative, plusieurs affaires internes ont révélé des situations de harcèlement, de mal-être au travail ou de personnes fragilisées du point de vue de la santé au travail, qui semblent avoir pris de l'ampleur au cours de ces derniers mois. Les dispositifs en place se sont avérés inappropriés pour prévenir la survenance de ces événements.

Il est clair que les mutations de personnel intervenues ensuite n'apporteront pas une garantie sûre pour que soit instauré un climat de travail plus serein.

Certes l'institution d'un ou d'une nouvelle délégué-e à l'égalité, dont le poste mieux doté et renforcé a été mis au concours sera un apport positif essentiel qu'il faut saluer. Avec cela, la Ville aura à sa disposition trois instances liées à la qualité de vie et la santé au travail, ce qui renforcera la prévention, les moyens et l'efficacité de la politique interne de santé au travail.

Toutefois cette création institutionnelle doit impérativement s'inscrire dans une politique globale de santé au travail au sein de l'administration communale.

**C'est pourquoi les signataires du présent postulat demandent à la Municipalité de renforcer la politique de santé au travail dans l'administration.**

***Il lui est demandé pour cela d'étudier les possibilités d'optimisation de l'interaction entre les organes compétents, de renforcer l'efficacité des mesures existantes en termes de prévention et de sensibilisation, d'introduire d'éventuelles mesures supplémentaires, de mettre en place un processus de supervision entre les personnes référentes de ces trois unités, et d'évaluer les moyens nécessaires pour concrétiser un « Plan d'actions urgence climat au travail. »***

Déposé par Françoise Piron au nom du groupe PLR

